◆ RÉFUGIÉS

On peut commencer à enfermer les enfants

L'arrêté royal sur les nouvelles unités de détention pour les familles a été publié hier, *« dans la discrétion la plus totale »*, dénonce le Ciré, qui y voit *« un jour noir pour les droits de l'enfant, pour les droits humains fondamentaux et pour la démocratie belge. Le gouvernement de Charles Michel fait ainsi sauter le dernier verrou qui l'empêchait de priver de liberté des familles avec enfants en séjour irrégulier. »* Dans dix jours, quand l'arrêté royal sera entré en vigueur, une première famille pourra être arrêtée et enfermée dans la nouvelle extension du centre fermé 127 bis, situé à côté de l'aéroport. *« Le gouvernement fédéral aura donc été jusqu'au bout de son infâme projet, ignorant la mobilisation de vastes pans de la société civile, faisant fi des mises en garde de nombreux experts, méprisant les avis de plusieurs institutions belges et internationales »*, ajoute l'ASBL qui, avec d'autres associations de défense des droits des étrangers, *« poursuivra inlassablement sa lutte, pour que chaque enfant puisse être libre, peu importe son statut de séjour. »*